

---

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RECTORAT DE BESANÇON ET LA FONDATION DU CAMP DES MILLES – MÉMOIRE ET ÉDUCATION

### « PLUS NECESSAIRE QUE JAMAIS DEPUIS LA GUERRE »

---

Le Site-mémorial du Camp des Milles prolonge et accentue, partout en France, ses actions d'éducation citoyenne face au racisme, à l'antisémitisme et aux extrémismes identitaires.

À cet effet, une convention a été signée samedi 1<sup>er</sup> décembre, entre le Rectorat de Besançon et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation. Ce partenariat, en s'appuyant sur les contenus pédagogiques innovants du Site-mémorial, a pour objectifs de faciliter et de mettre en œuvre des dispositifs annuels :

- de formation et de sensibilisation à la lutte contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations, à destination du personnel de l'Éducation nationale et des enseignants de l'académie de Besançon ;
- de projets dans le cadre du dispositif de Labellisation citoyenne, développé par la Fondation du Camp des Milles, dans le cadre de sa chaire UNESCO « *Éducation à la citoyenneté, sciences de l'homme et convergence des mémoires.* », en coopération avec le Défenseur des droits et la Dilcrah.

« Le remarquable travail d'éducation civique mené au camp des milles est plus nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis la guerre » a affirmé Jean-François Chanet, Recteur de l'académie de Besançon, ajoutant qu'il s'attacherait très rapidement à mettre en place les actions prévues dans la Convention

Alain Chouraqui, Président de la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation, a vivement remercié M. Chanet pour sa volonté d'œuvrer à la mise en place de ces actions citoyennes et au nécessaire devoir de mémoire, avant d'appeler chaque membre de la communauté éducative à s'approprier les outils pédagogiques mis en place par Site-mémorial. « *Face à des enjeux malheureusement actuels et croissants pour les droits et libertés de chacun et pour la paix civile, il est essentiel de mettre en œuvre des actions convergentes afin de sensibiliser le plus grand nombre, et particulièrement les jeunes, aux dangers qui menacent nos démocraties.* »

Après Aix-Marseille, Dijon et Besançon, d'autres conventions de partenariat seront mises en place par la Fondation du Camp des Milles avec d'autres rectorats en France.

Pour rappel, le Site-mémorial du Camp des Milles a accueilli et sensibilisé en 2017, plus de 115 000 personnes parmi lesquels plus de 60 000 jeunes, et a formé plus de 3 000 adultes dans le cadre de ses dispositifs de formations et de labellisation citoyenne.

---

**Contacts presse :**  
**DINESH TEELUCK**  
dinesh.teeluck@campdesmilles.org  
+33 (0)6 78 99 74 63 ou +33 (0)4 42 39 17 11

**SÉVERINE CANTINI**  
severine.cantini@campdesmilles.org  
+33 (0)7 77 48 06 79 ou +33 (0)4 42 39 17  
11

campdesmilles.org |  

---

**FACE AUX EXTRÉMISMES IDENTITAIRES :**

**TÉLÉCHARGER LIBREMENT LE « PETIT MANUEL DE SURVIE DÉMOCRATIQUE »  
SUR : FAISLEPOURTOI-RESISTE.ORG**

## A PROPOS DU SITE-MEMORIAL DU CAMP DES MILLES :

L'ambition du Site-mémorial du Camp des Milles est de rappeler l'histoire tragique dont témoigne le Camp des Milles (seul grand camp français d'internement et de déportation – 1939-1942 – encore intact) et de s'appuyer sur l'histoire de la Shoah et d'autres génocides, pour présenter un « volet réflexif » inédit visant à renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur face aux menaces permanentes des extrémismes, du racisme et de l'antisémitisme et des extrémismes. Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constitue, par les médiations utilisées, **une réalisation pédagogique unique au monde sur un lieu de mémoire, aujourd'hui reconnue par l'Unesco.**

**Les contenus scientifiques et les dispositifs pédagogiques du Site-mémorial sont aussi le support de très nombreuses actions de formation** auprès des jeunes, scolaires ou non, mais aussi, d'élus, de cadres et personnels d'entreprises, de syndicalistes, de policiers, de gendarmes...

Ces actions se font en application de la première convention passée par l'Etat dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (convention passée entre l'Etat et le Site-mémorial), ou en application d'autres partenariats avec des Villes ou des associations et concernant notamment des populations de quartiers prioritaires.

### **Les expositions permanentes du Site-mémorial sont organisées, selon le parcours muséographique suivant :**

- Le **Volet historique** présente l'histoire des trois grandes périodes du Camp des Milles entre 1939 et 1942, replacée dans son contexte local, national et européen ; des bornes audiovisuelles reconstituent les destins individuels d'internés célèbres ou inconnus ; d'autres présentent le récit de témoins de cette époque.

- Le **Volet mémoriel** permet la visite, émouvante, des lieux historiques laissés en l'état. L'immense « four à tuiles » baptisé Die Katakombe par les internés qui en firent un lieu de création artistique constitue l'un des temps forts de la visite avec les espaces où s'entassaient les internés dans les étages.

- Le **Volet réflexif** présente de façon inédite des connaissances scientifiques pluridisciplinaires qui permettent au visiteur de mieux comprendre les engrenages et les mécanismes humains récurrents (préjugés, effet de groupe, passivité, soumission aveugle à l'autorité...) qui ont conduit et peuvent conduire au pire. Il s'agit ainsi de donner au visiteur des outils de réflexion sur **la responsabilité de chacun dans une « montée des périls ».**

Cette section « réflexive » se termine par un « Mur des actes justes » qui présente la diversité des actes de sauvetage et de résistances aux quatre grands crimes à caractères génocidaires du XXe siècle, contre les Arméniens, les Juifs, les Tsiganes et les Tutsis au Rwanda. Un hommage, et une invitation à la responsabilité individuelle.

Le visiteur peut aussi découvrir **l'exposition nationale de Serge Klarsfeld** sur les « 11 400 enfants juifs déportés de France à Auschwitz » réalisée par l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. Il s'agit d'une collection exceptionnelle de documents rares présentée de manière permanente dans les lieux. Cette exposition prend un relief particulier alors que du camp des Milles furent déportés une centaine d'enfants à partir de l'âge de un an. Cette exposition est complétée par celle de l'OSE « Sauver les Enfants : 1938-1945 » qui illustre les actes de résistance et d'humanité dans le même contexte.

Après sa sortie du bâtiment principal, le visiteur accède à une « **Salle des peintures** » où se trouvent d'immenses peintures murales colorées et ironiques, réalisées par les internés.

Le **Chemin des Déportés**, emprunté à l'été 1942 par plus de 2000 hommes, femmes et enfants juifs conduit enfin au **Wagon du Souvenir** situé à l'endroit même du départ pour la déportation.

### **Principaux partenaires publics, privés et associatifs de la Fondation du Camp des Milles-Mémoire et Éducation :**

Ministères de la Culture, de l'Éducation nationale de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, des Sports, de la Politique de la Ville, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville d'Aix-en-Provence, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Mémorial de la Shoah, CRIF, Association des Fils et Filles des déportés juifs de France, Association du Wagon-souvenir (regroupant l'ensemble des associations locales d'anciens résistants, internés et déportés), Groupe Lafarge, rejoints par la Ville de Marseille, la Fondation d'Entreprise Ecureuil, France Télécom, Axa, la SNCF, La Fondation d'entreprise EDF, la Fondation d'entreprise Crédit Agricole PACA, Sunmedia et le Groupe Alteor.